Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ministère de l'Équipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer

Rapport sur les évènements survenus pendant le transport de marchandises dangereuses, conformément à la section 1.8.5 du RID/ADR

cerfa
N° 12252*01

L'entreprise déclarante est intervenue dans le transport de marchandises dangereuses en qualité de :
transporteur ❑ chargeur ❑ remplisseur ❑ destinataire ❑
gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire (uniquement pour le transport par chemin de fer) ❑

Nom de l'entreprise : .....
.....
Numéro SIREN : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Adresse : .....
.....
Code postal : ☐☐☐☐☐ Commune : .....
Nom de la personne à contacter : .....
Téléphone : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Télécopie : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Courriel (éventuel) : ..... @ .....

L'autorité compétente «Ministère chargé des transports / Mission du transport des matières dangereuses - Arche Sud 92055 la Défense Cedex» enlèvera cette page de couverture avant de transmettre le rapport

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ministère de l'Équipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer

Rapport sur les évènements survenus pendant le transport de marchandises dangereuses, conformément à la section 1.8.5 du RID/ADR

cerfa
N° 12252*01

Caractéristiques de l'évènement

Date : Année : ☐☐☐☐ Mois : ☐☐ Jour : ☐☐ Heure : ☐☐ | ☐☐

Mode :

Rail ❑	Route ❑
Numéro du wagon (facultatif) :	Numéro d'immatriculation du véhicule (facultatif) : .....

Lieu :

Rail ❑	Route ❑
Gare ❑ Gare de triage/gare de formation des trains ❑ Site du chargement/déchargement/transbordement ❑ Commune : ..... Ou Pleine voie ❑ Désignation de la ligne : ..... Kilomètres :	Agglomération ❑ Site du chargement/déchargement/transbordement ❑ Route ❑ Commune : .....

Topographie : Pente/inclinaison ❑ Tunnel ❑ Pont/passage inférieur/sous-terrain ❑ Carrefour ❑

Conditions météorologiques particulières : Pluie ❑ Neige ❑ Glace ❑ Brouillard ❑
Orage ❑ Tempête ❑ Température : .....C°

Description de l'évènement : Déraillement/sortie de route ❑ Renversement/retournement ❑
Collision ❑ Feu ❑ Explosion ❑ Perte ❑ Défectuosité technique ❑

Autres détails de l'évènement *(l'analyse des causes et les recommandations visant à éviter le renouvellement de tels accidents peuvent faire l'objet d'un document joint à ce rapport)* :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Marchandises dangereuses impliquées

N° ONU[1]	Classe	Groupe d'emballage	Quantité estimée de produits perdus (kg ou l)[2]	Moyen de rétention [3]	Matériau du moyen de rétention	Type de défaut du moyen de rétention [4]

(1) Indiquer également le nom technique dans le cas des marchandises dangereuses relevant d'une rubrique collective à laquelle s'applique la disposition spéciale 274
(2) Pour la classe 7, indiquer les valeurs conformément aux critères énoncés sous 1.8.5.3.
(3) Indiquer le numéro approprié :

1) Emballage ; 2) GRV ; 3) Grand emballage ; 4) Petit conteneur ; 5) Wagon ; 6) Véhicule ; 7) Wagon-citerne ; 8) Véhicule-citerne ; 9) Wagon-batterie ; 10) Véhicule-batterie ; 11) Wagon avec citernes amovibles ; 12) Citerne démontable ; 13) Grand conteneur ; 14) Conteneur-citerne ; 15) CGEM ; 16) Citerne mobile
(4) Indiquer le numéro approprié : 1) Perte ; 2) Feu ; 3) Explosion ; 4) Défaut de structure

Cause de l'évènement (si elle ne fait pas de doute) :

Défectuosité technique ❑ Arrimage non conforme ❑ Cause d'exploitation (chemins de fer) ❑

Autres ❑ *(les commentaires peuvent faire l'objet d'un document joint à ce rapport)* :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Conséquences de l'événement :

Dommage corporel lié aux marchandises dangereuses :

Morts *(nombre)* : ❑ Blessés *(nombre)* : ❑

Perte de produit :

Oui ❑ Non ❑ Risque imminent de perte de produit ❑

Dommages matériels ou à l'environnement :

Montant estimé du dommage ≤ 50 000 Euros ❑ Montant estimé du dommage > 50 000 Euros ❑

Intervention des autorités :

Oui ❑ Évacuation des personnes pendant au moins trois heures en raison de la présence des marchandises dangereuses ❑

Non ❑ Fermeture des voies de circulation pendant au moins trois heures en raison de la présence des marchandises dangereuses ❑

En cas de besoin, l'autorité compétente peut demander des informations supplémentaires